

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

<u>Date de la convocation</u> : 7 Mai 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Treize Mai à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 7 Mai 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Pouvoirs : 2 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé		X	LEROUX Evelyne
	Monsieur HARDY Frédéric		X	BONNET Guy
<u>Secrétaire de Séance</u> : Evelyne LEROUX Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X		
	Monsieur PINATON Clément	X		
	Madame DUCAMP Séverine	X		
	Monsieur GUYOT Jean-Pierre	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur RIVIERE Guillaume	X		
<u>Objet de la délibération</u> : Changement de lieu définitif des séances du Conseil Municipal	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0			

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2121-7 ;

Considérant que l'exiguïté de la salle du conseil municipal à la mairie de Vred ne permet pas d'accueillir les membres du conseil et le public dans des conditions de sécurité suffisantes ;

Il est proposé au Conseil de :

DEFINIR comme lieu habituel des séances du Conseil Municipal, le Foyer Rural, situé 129 avenue du Foyer Rural

D'INDIQUER que ce lieu :

- Ne contrevient pas au principe de neutralité ;
- Est situé sur le territoire communal ;
- Offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires ;
- Permet d'assurer la publicité des séances.

Le conseil adopte cette délibération.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215906298-20260513-2026_037-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les Secrétaires de séance,

Evelyne LEROUX

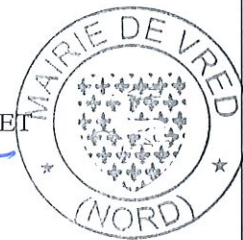


Magali DEPARIS



Le Maire,

Éric SOQUET



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 01 JUIN 2026 et de la publication

le 01 JUIN 2026

01 JUIN 2026

Le Maire,

Éric SOQUET

